

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2026-047

Nombre de conseillers
en exercice 19

Présents 12

Votants 14

L'an deux mille vingt six,
le seize juillet,
le Conseil Municipal de la commune de SAINT- LAURENT- sur -SAÔNE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la
Présidence de Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 juillet 2026

Présents : Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire ; Madame Hakima HENDOU et
Monsieur Marc SAUVAGEON, Adjoint ; Mesdames Aline CAO (arrivée à 19h05 et
présente pour ce vote), Geneviève COTTIN, Amandine FLAMAND, Florence
RICHARD, Audrey SUAU et Messieurs Alexandre BARBOSA, Pierre BRESSION, Jean
CONSTANTIN, Jean-Pierre DE PAOLI, Conseillers Municipaux.

Excusés : Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, Adjoint, donne pouvoir à Monsieur Marc
SAUVAGEON, Adjoint ; Monsieur Frédéric MACQUET, Conseiller Municipal, donne
pouvoir à Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire ; Mesdames Sophie BEGUELAL, Valérie
BEGUELAL, Adeline GUILBERT et Messieurs Patrick BURTIN, Philippe CHAMBARD,
Conseillers Municipaux.

Madame Geneviève COTTIN, Conseillère Municipale, est désignée secrétaire de séance.

OBJET :

COMPTE-RENDU SELON L'ARTICLE L.2122-23 du C.G.C.T.

Le Conseil Municipal, prend acte des décisions dont le détail suit, prises en application
de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et la délibération
du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026,

Droit de préemption

- Monsieur Bernard DAUVERGNE : parcelle A594 ; 12, rue de l'Hôtel de ville ;
appartement de 38 m² → Monsieur Yoann ROCCHIETTI.
- Monsieur Georges NICOLAOU-GHEKAS : parcelle A251 ; 55T, rue Tony Révillon ;
local à usage de dépendance → Monsieur Mustafa ERCIYAS.
- Monsieur SEGURA et Madame GONCALVES : parcelle A213 ; 195, rue de la Levée ;
appartement et dépendance pour 159,88 m² → Monsieur ROUSSEL et Madame
CHARTIER.
- Monsieur Roland UTH : parcelle A746 ; 90, rue du pré Paquier ; maison de 106 m² →
Monsieur et Madame LAROCHE.

Le Conseil Municipal,
RENONCE À SON DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN.

Reçu en Préfecture le

17 JUL 2026

Certifié exécutoire

17 JUL 2026

Publié ou notifié le

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affiché le 17 juillet 2026

copie conforme, en mairie le 17 juillet 2026

Le Maire

Jacques DOUSSOT